



## Repas offert au restaurant loi 1901

Par **Marsanne26**, le **07/12/2014** à **20:43**

Bonjour,

Je suis trésorière d'une association Loi 1901 de parents d'élève d'une école maternelle. Nous sommes cette année 5 membres actifs dont 3 membres du bureau... oui c'est peu... J'aimerais savoir si c'est possible que l'association offre cette année pour Noël, un repas au restaurant pour ces 5 membres qui œuvrent bénévolement pour ses 97 enfants. Bien entendu, il ne s'agit pas d'un 3\*, mais du Buff...gri..

Par avance merci pour vos réponses.

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **10:44**

Bonjour,

C'est simple comme tout:

Vous présentez la dépense au cours du rapport financier lors de la prochaine AG et vous verrez bien si les comptes sont approuvés ou non.

Nous le faisons régulièrement et lors d'une AG un adhérent s'est permis une réflexion, moyennant quoi le Président l'a félicité comme prochain bénévole car nous en cherchons constamment.